L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE
n° 83, rue de Chartres,
NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 29 NOVEMBRE.

CONVENTION D'ETAT.

C'est aujourd'hui que se réunit à Baton-Rouge la Convention whig chargée de désigner nos candidats pour les places de gouverneur et de lieutenant-gouverneur, de trésorier, de secrétaire d'Etat, d'avocat-général et de surintendant de l'instruction publique.

Beaucoup de noms seront mis en avant comme à la Convention, mais bien peu ont transpiré dans le public. Il est question pour les fonctions de gouverneur de MM. Louis Bordeaux, Moore et George C McWhorter. Ces trois citoyens sont également honorables, également capables d'exercer la première magistrature de l'Etat. Lequel réunira la majorité des suffrages ? Nous ne prétendons pas le savoir, mais nous, qu'il qu'il soit, nous soutiendrons avec énergie celui qui sera désigné comme le représentant de notre parti.

Les whigs ont été vaincus le 2 de ce mois, mais on doit se rappeler que *trois mois* de nos amis politiques n'ont point voté. Ces trois mois vont servir acquérir un candidat whig pour le poste de gouverneur. Il est possible que la Convention fasse un choix en dehors des trois noms cités plus haut : quelle que soit sa décision nous y adhérerons avec empressement et nous ferons tous nos efforts pour contribuer au triomphe des principes whigs.

Les délégués ne sont liés par aucun engagement, l'opinion publique n'ayant pas eu le temps de se recueillir pour exprimer son préférence. La Convention exercera donc son libre arbitre, et nous aimons à croire qu'elle désignera des candidats dont tout le parti sera satisfait. La responsabilité est d'autant plus grande de qu'elle n'est pas appelée à sanctionner seulement un choix fait d'avance par la majorité des électeurs, mais bien à se substituer à ces derniers et à prononcer en dernier ressort. De ses choix peut dépendre le succès du parti whig. Si elle nomme des hommes non seulement populaires mais probes, éclairés et pénétrés dont toutes les qualités nécessaires pour inspirer la confiance publique, nous ne doutons pas de leur élection. Il nous faut pour triompher un ticket fort, c'est-à-dire qui réponde à la double condition de la popularité et du talent. La popularité seule serait insuffisante. Les deux partis ont presque également divisés dans cet Etat, qui leur apprend la nécessité d'exercer beaucoup de discernement dans leurs nominations.

Les membres de la Convention, avons-nous dit, n'ont pas reçu de mandat, et le choix des candidats leur a été confié sans restriction. Nous ne nous trompons pas en disant qu'ils obligeront de la Nouvelle-Orléans sont partis avec intention de voter pour le juge Moore. Cet honorable citoyen, qui représente en ce moment au Congrès le quatrième district de la Louisiane, jouit d'une grande et légitime popularité dans le Nord-Ouest de l'Etat. Il a raison M. Morse dans un district démocratique encore, et il se présentait devant le peuple comme candidat pour le poste de gouverneur il est est certain qu'il commanderait non seulement l'unanimité des suffrages whigs mais encore ceux de bon nombre de démocrates.

Si la Convention prend le candidat en haute de prendre dans le Nord de l'Etat, le Sud aura droit à la seconde place. Nous avons entendu nommer M. Fergus Gardere pour ce poste, et nous devons couvenir que ce choix serait le plus heureux que l'on put faire. M. Gardere est une de ces natures sympathiques qui conquièrent, parfois à leur insu, l'affection et l'estime publique. Il a maintes fois donné preuve d'expérience législative, et, comme président du Sénat il a eu une satisfaction générale. Les affaires et l'administration lui sont familières. Il est aimable un caractère véritable esprit public qu'il est assez bien difficile de rencontrer, dans la plupart des hommes politiques, sans allage de modestie exagérée. Nous croyons donc que tous les rapports M Gardere serait un excellent candidat pour le poste de lieutenant-gouverneur, et nous espérons que la Convention le désignera.

Pour les places de trésorier, de secrétaire d'Etat, d'avocat général et de surintendant de l'instruction publique, nous n'avons entendu nommer personne. Que l'on nous donne de bons candidats et leurs chances seront au moins égales à celles de leurs concurrents locofocos.

CONVENTION DE PAROISSE.

La Convention whig de la Convention Parish, réunie hier soir invitée à se réunir dans la salle du *Shakespeare*, rue Perdido, jeudi soir, 2 décembre, à 7 heures, afin de nommer des candidats sensés à aux pour la législature.

CONVENTION SENATORIALE.

La Convention de paroisse, chargée de désigner ses quatre candidats de la Nlle-Orléans pour le Sénat de l'Etat, s'est tenue samedi soir. Nous n'a pas aucune mesure par suite de la non représentation de plusieurs wards. La désignation des candidats se fera jeudi prochain. Nous espérons que d'ici là les wards qui n'ont pas encore fait de choix le feront afin que notre ticket soit complété sans délai.

TENTATIVE D'ORLEANS.—Cette semaine sera remarquée par l'immortel chef-d'œuvre de Rossini, *Guillaume Tell*, dans lequel les débuts de M Delavarde, ténor du grand opéra, et de Mme Leonie, dugazon. Le public sera curieux d'entendre M Delavarde après M. Bordas, qui vient de conquérir, grâce à son talent, une belle place dans les sympathies des Orléanais. Nous sollicitons à l'artiste qui se fera entendre ce soir le même succès qu'a obtenu l'interprète de Gerard dans la *Reine de Chypre*.

GÉNÉREUSE OFFRANDE.—Les membres de l'association des armuers ont offert à l'Asile des Orphelins de la rue du Camp, à l'occasion de leur deuxième anniversaire, une somme de quinante quatre piastres et vingt-cinq cts. Cette généreuse offrande a été reçue avec reconnaissance par la directrice de l'Asile.

Les whigs de la ville ont offert à M. Zollicoffer d'Atlanta *Nashville Banner*, sa nouvelle acquisition, qui doit en ce moment prendre possession de son fauteuil. Nous sommes heureux de voir les différences en matière de politique n'entrent pas dans un moment de transport plus chaleureux ! Allons donc, faire de la générosité envers ses propres peuples, cela coûte moins, voir plus bas. La rapport est présenté à un conseil dans lequel on prouve par A plus B que la compagnie des Water-Works ne peut pas continuer ses travaux sans obliger d'argent, ce qu'elle fait d'excellentes affaires, qu'elle a rendu des services, etc. etc., qu'en conséquence particulière a pas les moyens de vendre de l'eau, que la corporation, elle, se construira, serait d'excellentes affaires et elle en aura l'administration, et qu'il est nécessaire de fournir au plus certains quartiers de la ville où l'eau n'a presque pas, et à *La fayette—Quatrième District* ce n'est *pas du tout*.

Eh bien, M. l'Editeur, permettez nous de vous dire que si la corporation achète les Water-Works elle tombera encore dans les mêmes inconvénients pour la pose des tuyaux à l'intérieur seulement. Nous avons examiné attentivement la charte de la Banque de Commerce, et nous croyons que la corporation a tout autant de droits à la banque d'une grande partie de la ville pour favoriser une petite partie, il serait plus simple de forcer la compagnie de remplir toutes les conditions que lui impose sa charte. La va est là, qu'on la mette en application. Rien ne prouve que la dite compagnie serait assez scélérate pour refuser de satisfaire, et nous avons malheureusement un exemple. Un canal a déjà été fait sur une petite échelle il est vrai, et qui est-ce qui le remplit ? Les machines, ustensiles, etc., des Water Works de la ville, qui ont coûté environ cent mille dollars, ont été abandonnés et servent bientôt à-vers au marteau de l'encanteur.

Il est un fait certain, c'est que les dépenses de la compagnie entre les mains de la corporation seront moindres qu'elles ne sont, et Dieu sait cette nouvelle entreprise n'amenât pas le même sort que cette monstrueuse plan tout.

Nous espérons que nos législateurs prendront sérieusement cette affaire, et désirons entendre ce qu'en pensent nos concitoyens. Ils verront encore que j'donne déjà sur les épaules.

FLORIDE PERPETUABAN.

Chronique Locale.

Postscriptum.—Dans le numéro de samedi de l'*Abeille* (comme) l'on a pu voir, on a publié un article sur la Banque de Commerce, dans lequel on prétendait que la corporation de la Nouvelle-Orléans avait le droit de vendre de l'eau, que la corporation, elle, se construira, serait d'excellentes affaires et elle en aura l'administration, et qu'il est nécessaire de fournir au plus certains quartiers de la ville où l'eau n'a presque pas, et à *La fayette—Quatrième District* ce n'est *pas du tout*.

Eh bien, M. l'Editeur, permettez nous de vous dire que si la corporation achète les Water-Works elle tombera encore dans les mêmes inconvénients pour la pose des tuyaux à l'intérieur seulement. Nous avons examiné attentivement la charte de la Banque de Commerce, et nous croyons que la corporation a tout autant de droits à la banque d'une grande partie de la ville pour favoriser une petite partie, il serait plus simple de forcer la compagnie de remplir toutes les conditions que lui impose sa charte. La va est là, qu'on la mette en application. Rien ne prouve que la dite compagnie serait assez scélérate pour refuser de satisfaire, et nous avons malheureusement un exemple. Un canal a déjà été fait sur une petite échelle il est vrai, et qui est-ce qui le remplit ? Les machines, ustensiles, etc., des Water Works de la ville, qui ont coûté environ cent mille dollars, ont été abandonnés et servent bientôt à-vers au marteau de l'encanteur.

Il est un fait certain, c'est que les dépenses de la compagnie entre les mains de la corporation seront moindres qu'elles ne sont, et Dieu sait cette nouvelle entreprise n'amenât pas le même sort que cette monstrueuse plan tout. En tout cas, nous verrons comment les choses iront, et nous serons bien étonnés si nous ne sommes pas de notre avis